



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1996/489
27 juin 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE VERBALE DATÉE DU 21 JUIN 1996, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
PAR LA MISSION PERMANENTE DE L'ALLEMAGNE AUPRÈS DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

La Mission permanente de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général et, se référant à sa note datée du 15 mai 1996, a l'honneur de l'informer que l'Allemagne a pris les mesures ci-après pour donner effet aux dispositions de la résolution 1054 (1996) du Conseil de sécurité, en date du 26 avril 1996 :

a) Le nombre des agents diplomatiques de l'ambassade du Soudan à Bonn a été ramené de 7 à 6;

b) La liberté de circulation des membres de l'ambassade du Soudan à Bonn est limitée aux déplacements dans un rayon de 50 kilomètres autour de la ville. Une notification préalable devra être adressée au Ministère des affaires étrangères pour tout déplacement en dehors de cette zone;

c) Une politique très restrictive a été adoptée pour la délivrance de visas aux membres du Gouvernement soudanais et à d'autres représentants de ce gouvernement.
